

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1152 prescrivant interdiction de se présenter à une session du permis de conduire.

n° 1152

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 août 1964

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro
1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 617 en date du 27 mai 1963 portant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire, est prorogé pour une durée de deux ans en ce qui concerne le sieur Voussof Rayaleh Diraneh, somali issa fourlaba, né en 1943 à Bayadleh (Cercle d'Ali-Sabieh) de Rayaleh Diraneh et de Kadidja Mead, chauffeur, demeurant au quartier 6 . L'intéressé ne pourra. en conséquence, se présenter à une session de permis de conduire avant le 25 juin 1968.